

Demande de subvention et aides aux associations

La Ville de Mehun-sur-Yèvre soutient activement le dynamisme associatif local.

Subventions aux associations

Les associations œuvrant dans les domaines : social, sportif, éducatif, culturel ou auprès des jeunes peuvent bénéficier de subventions accordées par la commune après examen d'un dossier dûment rempli.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde ou non la subvention à l'association demandeuse.

Le dossier à remplir est à retirer en mairie auprès du service des associations ou à télécharger ci-dessous.

Date limite de dépôt : 30 novembre 2024 pour l'année 2025

[Formulaire de demande de subvention](#)

[Formulaire complémentaire pour les associations sportives 2025](#) (.pdf - 910.68 Ko)

[Formulaire RGPD](#) (.pdf - 206.42 Ko)

A télécharger :

[Règlement d'attribution des subventions](#) (.pdf - 3.02 Mo)

Dépôt de dossier :

Déposez votre dossier de demande de subvention avec toutes les pièces justificatives [ici](#).

rgba(255,255,255,1)

Exonération de la taxe d'habitation pour les associations

Par délibération du 26 septembre 2024, le conseil municipal accorde à compter du 1^{er} janvier 2025, une exonération de taxe d'habitation aux associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général qui occupent des locaux meublés situés sur le territoire de la commune, conformément aux conditions fixées par l'article 1414B bis du Code Général des Impôts.

En pratique, ces associations devront adresser aux services des impôts, avant le 1^{er} mars de la première année d'application de l'exonération, une déclaration comportant les éléments de nature à justifier son éligibilité à l'exonération.

[EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES ASSOCIATIONS REMPLISSANT LES CONDITIONS PREVUES AUX A OU B DE L'ARTICLE 200 DU CODE](#) (.pdf - 124.49 Ko)

rgba(255,255,255,1)

Contact

Mairie - service associations

Place Jean Manceau 18500 Mehun-sur-Yèvre

Tél. : 02 48 57 02 03

Mail : nathalie [dot] audry@ville-mehun-sur-yevre [dot] fr

rgba(255,255,255,1)

Pour les nouvelles associations ou lors d'un changement (administratif, bureau...)

[Formulaire de création ou modification d'une association](#) (.pdf - 206.42 Ko)

rgba(255,255,255,1)

